

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DFPE 51 Subvention (257.898 euros) et convention avec l'Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands (10e) pour le transfert et l'extension d'un jardin d'enfants au 24, rue des Plâtrières (20e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 20 juin 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention et attribuer une subvention à l'Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands ayant son siège social 19, rue Lucien Sampaix à Paris (10^{ème}), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de deux-cent-cinquante-sept-mille huit-cent-quatre-vingt-dix-huit euros (257.898 euros) est allouée à l'Association des parents d'élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands (n° SIMPA 16758, n° de dossier 2017_07647) pour le transfert et l'extension d'un jardin d'enfants au 24, rue des Plâtrières (20e).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO